



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**avenir
MONTAGNES**



Dossier de presse

27 mai 2021

**Accompagner les territoires de montagne
vers une offre touristique résiliente et durable,
adaptée aux spécificités de chaque massif**

Sommaire

P.03_ Éditorial

P.05_ Chiffres-clés

P.06_ Les 14 mesures
d'Avenir Montagnes



P.08

Les territoires
de montagne
ont été fragilisés par
la crise sanitaire

P.11

Le soutien
de l'État
aux territoires
de montagne :
plus de 5,4 Md€
de mesures
d'urgence et
de relance



P.14

L'accompagnement des acteurs de
la montagne vers une offre
touristique durable et résiliente :
le plan « Avenir Montagnes »





Éditorial



Jean Castex,
Premier Ministre

Avec le plan « Avenir Montagnes », l'État porte une ambition forte : construire un modèle touristique à la fois plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne, en lien étroit avec ses principaux acteurs, dont les collectivités territoriales, et ce, tout au long de l'année.

Depuis le premier « Plan neige » de 1964, impulsé par le général de Gaulle, l'État a fait beaucoup pour le développement et l'attractivité de ces territoires. Aujourd'hui, les stations de montagne sont confrontées à de nombreux défis, que je connais bien en tant qu'ancien élu de montagne. Il y a bien sûr la baisse de la fréquentation touristique, du fait de la crise sanitaire, qui a obéré la capacité d'investissement, et les conséquences du changement climatique, en termes d'enneigement, de fonte des glaciers, mais aussi d'érosion de la biodiversité.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement a démultiplié ses efforts en faveur de ces territoires. Pour ce faire, depuis le début de la crise sanitaire, nous avons mené un important travail de concertation afin d'adapter – voire de créer – des dispositifs de soutien en fonction des remontées du terrain. Au total, **pour répondre à la situation d'urgence, l'État a déjà mobilisé près de 5 milliards d'euros.** Nous avons également commencé à déployer le plan de relance dans la montagne, afin d'apporter un certain nombre de réponses concrètes aux enjeux prioritaires identifiés avec les acteurs concernés.

Aujourd'hui, nous allons plus loin, comme je m'y étais engagé auprès des professionnels de la montagne il y a quelques mois. **Ce plan « Avenir Montagnes » dégage un horizon clair : relancer l'investissement au service d'un objectif de transformation.** En ce sens, je lance un nouveau fonds « Avenir Montagnes ». Avec 150 millions d'euros de crédits de l'État, et autant provenant des six régions concernées, il permettra tout d'abord **d'accompagner massivement les investissements qu'engageront les acteurs de la montagne.** En complément, plus de 30 millions d'euros seront consacrés à **l'accompagnement en ingénierie de projets** pour les territoires qui en ont besoin, en particulier dans les nouvelles solutions de mobilité comme les ascenseurs valléens.

Forts de ces moyens, et soucieux de mieux protéger ces écosystèmes aussi majestueux que fragiles, nous allons également **accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne.** Pour ce faire, 10 millions d'euros du fonds « Avenir Montagnes » seront en effet consacrés à **protéger et valoriser la formidable biodiversité** de ces territoires, notamment en restaurant 1 000 km de sentiers de montagne comme nous l'avons fait pour le littoral.

Enfin, pour que la montagne demeure vivante et animée toute l'année, j'ai voulu **dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation des « lits froids »**, ces hébergements qui ne sont utilisés que quelques semaines par an. Pour ce faire, nous allons faire en sorte que les opérateurs de résidences de tourisme puissent céder leur droit de préemption à des foncières, qui se chargeront ensuite d'assurer une gestion active de ces biens et la capacité à investir pour les améliorer. La Banque des territoires investira 125 millions d'euros sur cinq ans dans ces foncières, aux côtés d'autres investisseurs.

Avec ce plan, **l'État se donne donc les moyens de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés et sur la base de ses principaux atouts comme le ski, la montagne française de demain.** Je suis fier que nous portions collectivement cette ambition, et je serai particulièrement attentif dans les prochains mois au bon déploiement de toutes ces actions.



La crise inédite que nous traversons a singulièrement frappé les territoires de montagne avec une saison blanche entière. Mais ce faisant, cette

crise a aussi révélé combien les massifs français étaient fondamentaux pour la vitalité, l'attractivité et l'économie touristique de notre pays. C'est pourquoi, afin d'accompagner et de soutenir les créateurs et les chefs d'entreprises du tourisme de montagne, l'État s'engage à renforcer et faciliter la mobilisation des outils de financement dédiés au rebond de l'activité mais également aux investissements de long terme. Il s'agit ici d'accompagner l'ensemble de la filière, de l'indépendant à l'ETI en passant par la PME, afin que les territoires de montagne continuent d'incarner l'excellence touristique française. »

Alain Griset

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises



La montagne, lieu historique privilégié de villégiature, de loisirs et de découverte, constitue un pan essentiel de l'attractivité touristique de la destination auprès de nos clientèles domestiques et étrangères. Plus que

jamais, le tourisme et la montagne ont un destin commun dans la relance. La France doit veiller à maintenir un niveau d'excellence de ses offres pour rester attractive, compétitive et retrouver sa place de leader sur la scène internationale. L'investissement est alors une des priorités d'actions en faveur de la résilience de l'économie de montagne, du développement d'un tourisme raisonné et du renforcement de l'attractivité de nos massifs. Celui-ci doit être dirigé vers nos atouts, les activités hivernales, dont le ski, principal moteur économique et d'attractivité des destinations, mais également intervenir en faveur de la diversification des activités touristiques. »

Jean-Baptiste Lemoyne

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie



Avenir Montagnes est le fruit d'un intense travail de concertation et a été conçu avec la participation active de tous les acteurs de la montagne, au sein de chacun des massifs. Des moyens importants seront

mobilisés par l'État pour favoriser l'émergence d'une nouvelle offre touristique, plus durable, plus résiliente, et adaptée à la diversité des territoires de montagnes. En tant qu'ancien maire d'une commune rurale des Hautes-Alpes, je sais que les collectivités territoriales sauront tirer profit de toutes les opportunités qu'offre ce plan d'investissement. »

Joël Giraud

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité



Le changement climatique est là, et la montagne en est l'un des témoins privilégiés : fonte des glaciers, avalanches, crues, baisse de l'enneigement, atteinte aux habitats d'espèces animales et végétales...

Les territoires de montagne bénéficient néanmoins d'incomparables atouts écologiques : la biodiversité y est préservée, elle est riche et dense. 43 % de la superficie des massifs français est sous protection. Ouverts à tous, ces territoires constituent de formidables espaces d'émerveillement et de découverte de la faune et de la flore. Avec ce plan d'investissement, nous réaliserons ou restaurerons 1000 km de sentiers et protégerons mieux la biodiversité exceptionnelle de la montagne. Le sentier de montagne sera un atout pour promouvoir un tourisme responsable, soucieux de biodiversité. Il renforcera l'information pédagogique et la sensibilisation continue des promeneurs à la fragilité des écosystèmes et à leur nécessaire préservation. Protéger et défendre ces espaces naturels et les espèces qu'ils abritent, c'est protéger l'humanité, notre bien-être et notre santé. Mieux connaître, c'est aimer et donc préserver cette biodiversité de montagne, si belle et si fragile. »

Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité



La Caisse des dépôts est engagée dans l'accompagnement des territoires de montagne. Il s'agit d'envisager avec eux les changements nécessaires et les

conditions d'un tourisme durable, diversifié et complémentaire, un tourisme "des quatre saisons" qui aborde aussi le sujet de la biodiversité. La Caisse des Dépôts, au travers de la Banque des Territoires et de ses filiales, sera au rendez-vous avec des mesures concrètes et conséquentes pour développer ce secteur économique important pour notre pays. »

Éric Lombard

Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations



Bpifrance est un acteur historique du financement des entreprises du tourisme. A ce titre, nous avons adapté et renforcé notre offre d'accompagnement pour aider les entrepreneurs à traverser la crise tout en se projetant sur la relance. Nous leur apportons du conseil et une

gamme d'outils de financement à la mesure des enjeux, avec des prêts sans garantie, une offre de fonds propres et de quasi fonds propres afin de rendre possible leurs projets de transformation. Opérateur du Plan de Relance, Bpifrance finance et accompagne les transformations profondes déjà initiées par les acteurs de la montagne en matière de modernisation de l'offre, d'enjeu environnementaux, digitaux et de ressources humaines. »

Nicolas Dufourcq

Directeur général de Bpifrance



LE TOURISME
DE MONTAGNE

TOP **3** mondial

pour la fréquentation des domaines skiables,
avec **350 stations de ski**

18 000
emplois

directs ou indirects et

+ de **120 000**
emplois

dépendant de l'ouverture
du domaine skiable

20 Md €

de retombées économiques,
dont

10,5 Md€
pour les stations

19 %

de la clientèle touristique
française accueillie
en montagne et

27 %

nuitées
marchandes
internationales
en montagne



PLUS DE **5,4 Md€** D'AIDES D'URGENCE
ET DE RELANCE DÉJÀ VERSÉES

Plus de **5,4 Md€ d'aides** ont déjà versées à ce jour dans les territoires
de montagne pour les aider à faire face à la crise et préparer la reprise :

Mesures d'urgence (**4,6 Md€**), dont :

2 Md€

soutien à la trésorerie des
entreprises et commerces de la
montagne avec le fonds de solidarité
et le dispositif « coûts fixes » ;

480 M€

d'aides aux exploitants de
remontées mécaniques grâce à
un dispositif spécifique de prise
en charge des coûts fixes et de la
sécurisation des stations

1,6 Md€

de prêts garantis par l'État

535 M€

d'activité partielle

36 M€

pour les **1 176 communes**
appartenant à une zone de massif
et bénéficiant du dispositif de
garantie des recettes fiscales.

Mesures de relance pour les entreprises (**330 M€**) :

prêts et investissements en (quasi -) fonds propres de Bpifrance
et la Banque des territoires ;

Mesures de relance pour les collectivités
territoriales (**480 M€**) : dotations d'investissements (DSIL
exceptionnelle, DRI) et CPIER de massif et soutien à l'ingénierie.

AVENIR MONTAGNES, C'EST **650 M€** DE SOUTIEN PUBLIC
GÉNÉRANT **1,8 Md€** D'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES

Les 14 mesures clés d'Avenir Montagnes

MESURE 1

Lancement d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de 300 M€, co-financés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 M€ d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.

MESURE 2

Mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

Axe 1

FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET LA CONQUÊTE DE NOUVELLES CLIENTÈLES

MESURE 3

Mobilisation du prêt tourisme au profit des acteurs de la montagne.

MESURE 4

Mobilisation de la garantie de la Caisse des Dépôts pour faciliter l'accès des opérateurs aux prêts relance tourisme sur fonds d'épargne et à l'enveloppe de 500 M€ qu'elle propose.

MESURE 5

Soutien aux « colos apprenantes » en montagne.

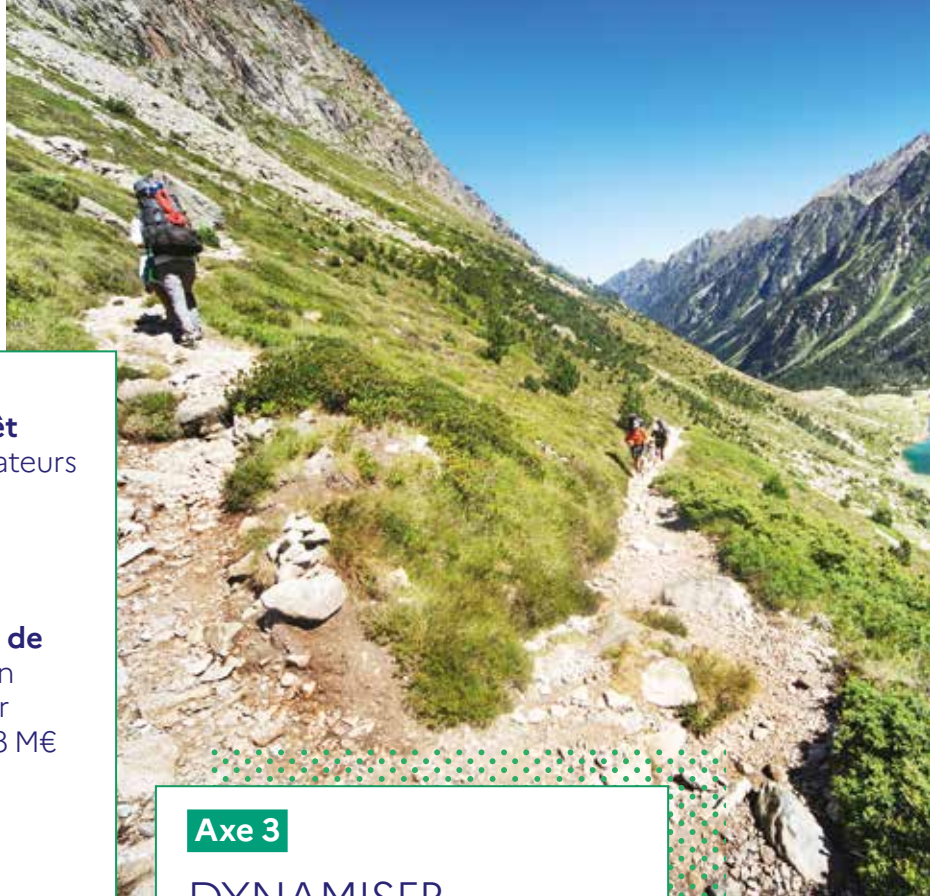
MESURE 6

Négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants.

MESURE 7

Lancement d'une initiative pour jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire.





MESURE 8

Création d'un nouveau prêt subordonné pour les opérateurs du tourisme social de taille intermédiaire.

MESURE 9

Renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année par Atout France à hauteur de 8 M€ de 2021 à 2024.

Axe 2

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE MONTAGNE

MESURE 10

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens).

MESURE 11

Faire de la biodiversité un atout du développement touristique local par l'aménagement et la restauration de 1 000 km de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.

MESURE 12

Mobilisation du fonds Tourisme durable vers les territoires de montagne à hauteur de 8 M€.

Axe 3

DYNAMISER L'IMMOBILIER DE LOISIR ET ENRAYER LA FORMATION DE « LITS FROIDS »

MESURE 13

Instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué au bénéfice de nouvelles foncières dédiées pour conserver les hébergements en résidence de tourisme en gestion active.

La Banque des Territoires y contribuera à hauteur de 25 M€ de fonds propres par an pendant 5 ans dans le cadre de tours de tables diversifiés.

MESURE 14

Lancement par Atout France d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie financé par la Banque des Territoires pour stimuler et accompagner les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station.

Les territoires de montagne ont été fragilisés par la crise sanitaire

L'offre touristique des territoires de montagne français est l'une des plus importantes du monde : top 3 mondial pour la fréquentation des domaines skiables, avec 350 stations de ski, 18 000 emplois directs ou indirects et plus de 120 000 emplois dépendant de l'ouverture du domaine skiable. Les dépenses des clients des stations de ski françaises sont estimées aujourd'hui à plus de 10 Md€.

Du fait d'une activité fortement concentrée sur les périodes où le virus a le plus circulé, les territoires de montagne ont été particulièrement touchés par les conséquences de la crise sanitaire. Avec le premier confinement, qui a clos prématurément la saison 2019-2020, le volume de nuitées a accusé un recul significatif (-20,8%) et la majorité des stations observe des pertes supérieures à -15 % de leur chiffre d'affaires, voire supérieures à -30% pour certaines.

Pour la saison 2020-2021, la fermeture des stations a entraîné une année sans activité pour l'économie de la montagne. Ainsi, le taux moyen d'occupation a fortement chuté, de -32,8 % pour les vacances de février, masquant des réalités différentes selon les massifs et les activités. Les destinations de

moyenne altitude dans les Vosges et le Jura ont mieux résisté que les stations alpines et pyrénéennes et la diversification des pratiques comme le ski nordique ont été plébiscitées, soulignant que l'une des clés de l'avenir des stations réside aussi dans la diversification progressive de leurs activités. **Ces mois très difficiles ont ainsi obéré la capacité d'investissement des acteurs.**

Or, **cette crise sans précédent est intervenue alors que l'économie du tourisme de montagne faisait déjà face à des défis structurels** : la conséquence des évolutions climatiques sur l'enneigement, la dépendance à l'activité « ski », qui représente 82 % du chiffre d'affaires de la montagne, et la dégradation et transformation de l'offre d'hébergement, entraînant un phénomène de « lits froids », que les collectivités peinent à endiguer.

Le tourisme de montagne est un secteur majeur pour l'économie et les territoires que le Gouvernement se devait d'accompagner tout particulièrement dans cette sortie de crise.





Le Gouvernement, en particulier par l'intermédiaire du secrétaire d'État chargé du tourisme, Jean-Baptiste LEMOYNE, et du secrétaire chargé de la ruralité, Joël GIRAUD, ainsi que des administrations, s'est mobilisé dans tous les territoires pour aller à la rencontre des acteurs de la montagne. Un dialogue continu et constructif s'est engagé ces derniers mois. Il a permis d'établir un diagnostic partagé de la situation du tourisme en montagne. La **consultation des acteurs de la montagne** (élus, acteurs économiques, principales organisations professionnelles, parcs et collectivités territoriales) par les instances de la montagne (conseil national de la montagne et comités de massifs sous l'égide des commissariats de massif) a également permis de nourrir les réflexions.

Un des défis qui se pose est ainsi de tenir compte de la pluralité de la montagne, en considérant la singularité de chaque massif, ses enjeux propres et sa dynamique de développement. La réalité géographique et l'environnement ont structuré l'histoire et organisé l'économie de ces territoires spécifiques marqués par leur climat, leur accessibilité et leur topographie, leurs handicaps naturels

permanents. Cette diversité a rendu nécessaire une approche adaptée des politiques publiques pour chaque massif, afin de mieux valoriser la pluralité de leurs atouts.

Massif central, Alpes, Jura, Vosges, Pyrénées, Corse, sans oublier les massifs d'outre-mer, s'ils partagent le même type de contraintes, ne les connaissent pas avec les mêmes intensités. Chaque massif y a répondu avec des modèles originaux mais tous partagent le besoin de proximité dans l'organisation de l'action et d'autonomie dans leur capacité à agir.

C'est autour du principe d'auto-développement inscrit dès 1985 dans la Loi Montagne que ce plan d'investissement s'est construit, avec pour objectif de faire de l'économie touristique un moteur de l'attractivité résidentielle, par et pour les habitants de ces territoires.

Parmi les enjeux communs à tous les massifs, il est apparu nécessaire de relancer la fréquentation hivernale, d'attirer les jeunes, de prévenir la baisse de l'enneigement naturel ou de répondre aux nouvelles attentes des clientèles – besoin de qualité, plus grande exigence, offre plus diversifiée hiver comme été – qui s'inscrivent dans un tourisme bas



carbone respectueux de l'environnement. Plusieurs freins au développement d'une offre quatre saisons ont été identifiés, notamment sur la nature de l'offre, le transport et l'accessibilité aux stations, ainsi que sur les équipements et les infrastructures.

DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE ET RECHERCHER DE NOUVELLES CLIENTÈLES : LES DEUX AXES DU RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Ainsi si la crise sanitaire a révélé la fragilité du modèle économique du tourisme de montagne, elle a aussi montré les opportunités de se réinventer, de se diversifier, vers plus de durabilité et de résilience. Elle a rappelé la nécessité de faire évoluer l'offre touristique de la montagne pour réduire la dépendance à la saison d'hiver et mieux répondre aux nouvelles attentes des clientèles.

Plusieurs axes de progrès ont été identifiés :

- **la diversification et la dessaisonnalisation de l'offre** pour augmenter l'attractivité touristique, renouveler les clientèles, multiplier les retombées économiques toute l'année, rentabiliser les investissements dans les infrastructures et redynamiser les destinations par le maintien de la population résidente de montagne ;
- **la promotion et l'ouverture à de nouveaux marchés** : pour renouveler les clientèles et attirer les jeunes, reconquérir et fidéliser les clientèles européennes et internationales, et dans l'ensemble, renouveler l'image de la montagne, l'hiver encore trop ciblée sur les sports d'hiver et l'été sur une destination seulement bon marché.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE : UNE OPPORTUNITÉ POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le modèle économique du tourisme en montagne est déstabilisé par les dérèglements climatiques. Il est confronté à plusieurs problématiques environnementales : la gestion de l'eau, la protection de la biodiversité, la gestion des besoins énergétiques et la prévention des risques.

Il est possible de répondre à ces défis en accélérant la transition écologique de l'offre touristique. Ainsi, de nombreux territoires s'engagent dans des projets de territoires innovants comme :

- **la valorisation de la biodiversité et des paysages**, qui répond à une attente sociétale forte pour un tourisme de pleine nature ;
- **la mise en œuvre de techniques de génie écologique pour revégétaliser les sites dégradés** en montagne tout en offrant des solutions écologiques et économiques pouvant bénéficier à tous les acteurs de la montagne.
- **la mise en place d'une offre de mobilité de proximité** en envisageant de nouvelles solutions adaptées aux contraintes locales tant pour rejoindre les stations que se déplacer au sein des stations. Parmi ces solutions, la création d'ascenseurs valléens est un enjeu majeur.

LA TRANSFORMATION ET LA RÉNOVATION DE L'IMMOBILIER DE LOISIRS : UN FACTEUR CLÉ DE COMPÉTITIVITÉ

La transformation et la rénovation de l'hébergement de loisirs sont un enjeu essentiel pour réussir la transformation du modèle touristique des stations de montagne. Le parc actuel est en effet confronté à la fois :

- **au problème des « lits froids »** : ils représentent près de 50 % des lits touristiques, donc de la demande économique, dans les stations de ski et la situation s'aggrave d'année en année ;
- **au vieillissement du parc immobilier** : 75 % des lits en résidences secondaires ont été construits avant 1990 et ne sont plus conformes aux aspirations des touristes faute d'investissements dans l'entretien, la réhabilitation et la rénovation énergétique du bâti.



Le soutien de l'État aux territoires de montagne :

plus de 5,4 Md€ de mesures d'urgence et de relance

Durant la crise, le Gouvernement s'est attaché à soutenir les entreprises, les opérateurs et les collectivités de la montagne, par des mesures spécifiques, adaptées à ses problématiques, et régulièrement adaptées à l'évolution de la pandémie, qu'il s'agisse des mesures d'urgence (soutien à la trésorerie, à l'emploi) ou des mesures de relance (soutien à l'investissement).

En plus des mesures transverses (prêt garanti par l'État, activité partielle, etc.), le Gouvernement a ainsi décidé de renforcer et compléter le soutien aux acteurs de la montagne par des mesures de soutien exceptionnelles :

→ les **commerces de détail** situés dans les stations et vallées peuvent bénéficier des aides au titre du **fonds de solidarité tout comme les moniteurs de ski**, tandis que le dispositif a été étendu aux **entreprises si-**

tuées en amont de la chaîne de valeur des activités de montagne, ainsi qu'à l'ensemble des **commerces de matériel de ski**, intégrés aux secteurs S1 et S1 bis. À ce titre, ces entreprises peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 10 000 € par mois ou jusqu'à 20 % de leur chiffre d'affaires dans la limite de 200 000 € ;

→ le **dispositif « coûts fixes »**, qui permet de garantir la couverture de 70 % des charges fixes, a été élargi aux entreprises réalisant moins de 1 M€ de chiffre d'affaires par mois pour les secteurs les plus affectés par la crise, comme les commerces de vente et de location d'articles de sports d'hiver, l'hôtellerie-restauration, l'hébergement et les résidences de tourisme. Afin de prendre en compte la saisonnalité, la période de référence pour le calcul de l'aide a été également étendue de deux à six mois. Il est prévu que ce dispositif **bénéficie aux entreprises à hauteur de 300 M€ par mois** ;



→ une **aide spécifique en faveur des exploitants de remontées mécaniques** est entrée en vigueur. Ce dispositif couvre les charges fixes à hauteur de **49 %** du chiffre d'affaires annuel. Aujourd'hui, 480 M€ ont été engagés pour l'ensemble des massifs de montagnes ;
→ le bénéfice de l'**activité partielle** a été ouvert aux **saisonniers**, dès décembre 2020 pour toute la saison. Cette mesure a notamment permis aux remontées mécaniques d'embaucher 95 % de leurs saisonniers habituels ;
→ enfin, afin d'accompagner les **professionnels de santé dans les stations** et ses alentours qui subissent une baisse très importante de leur activité, un dispositif spécifique d'indemnisation a été mis en œuvre, leur garantissant la capacité à faire face à leurs charges fixes professionnelles.

Par ailleurs, 1 176 communes appartenant à une zone de massif bénéficieront de 32,8 M€ de garanties de recettes fiscales et domaniales et 14 EPCI dont au moins 25 % des communes sont incluses dans un territoire de massif recevront 2,9 M€. Ainsi, **28 % des communes ayant bénéficié de garanties de recettes sont dans des zones de massif, alors même qu'elles représentent 25 % des communes en France.**

Enfin, les territoires de montagne bénéficieront également du dispositif de **compensation des pertes de recettes tarifaires des régions**, qui sera institué par la prochaine loi de finances rectificative pour 2021. Ce dispositif devrait

Les acteurs du tourisme de montagne ont à ce jour ainsi pu bénéficier de 4,9 Md€ au titre des mesures d'urgence, dont plusieurs mesures spécifiques aux zones de montagne.

répondre à la situation des collectivités du bloc communal qui auraient subi des pertes significatives de recettes tarifaires des services publics industriels et commerciaux ou administratifs qu'elles exploitent, et dont l'équilibre budgétaire s'en trouverait dès lors fragilisé.

En complément, plusieurs outils lancés par l'État dans le cadre de France Relance à destination des collectivités territoriales de montagne peuvent être valorisés à hauteur de 200 M€ (DSIL exceptionnelle et dotation régionale d'investissement), tandis que la nouvelle génération de CPIER devrait permettre la mobilisation de 240 M€ de crédits État inscrits dans les mandats de négociation des 5 CPIER de massif pour les années 2021-2027. S'agissant des entreprises, plus de 330 M€ ont déjà été accordés sous forme de prêts et d'investissements en (quasi-) fonds propres par Bpifrance et la Banque des territoires.



1 MESURES D'URGENCE (TRÉSORERIE – FINANCEMENT)^{1,2}

MESURES	OPÉRATEUR	MONTANTS (M€)	MONTANT MOYEN (€)	BÉNÉFICIAIRES (NB)
Fonds de solidarité (volets 1 et 2) et aide coûts fixes	DGFIP - Régions	1 982 M€	37 770 €	52 475
Dispositif Remontées mécaniques	ANCT – DGFiP	480 M€	3 265 306 €	147
PGE validés	Bpifrance	1 610 M€	102 177 €	15 757
Prêt Atout	Bpifrance	7 M€	700 200 €	10
Activité partielle (cumul à fin mars 2021)	URSSAF – ACOSS	535 M€	24 139 €	22 163
Total montants accordés		4,614 Md€		

2 MESURES DE RELANCE (SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE DES ENTREPRISES)³

MESURES	OPÉRATEUR	MONTANTS (M€)	MONTANT MOYEN (€)	NOMBRE D'OPÉRATIONS
Prêt tourisme	Bpifrance – Banque des Territoires	152 M€	411 924 €	369
Prêt Rebond	Bpifrance - Régions	29 M€	63 318 €	458
Investissements en fonds propres	Banque des Territoires	142 M€	9 466 667 €	15
Investissement en quasi fonds propres (FAST)	Bpifrance	2,5 M€	357 142 €	7
Total montants accordés		325,5 M€		

3 MESURES DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MESURES	OPÉRATEUR	ENVELOPPE TOTALE (€)
Garantie de recettes fiscales et domaniales (urgence)	DGFiP	35,7 M€
Dotations d'investissement (DSIL exceptionnelle, DRI)	DGCL	201,4 M€
CPIER de massif	État – Régions	242,5 M€
Total (M€)		479,6 M€

1. Hors CPSTI, prêts directs de l'État et exonérations de charges non disponibles par massifs.

2. Activités caractéristiques du tourisme.

3. Massifs de montagnes : Alpes (05, 04, 06, 38, 73, 74), Jura (25, 39), Massif central (03, 15, 43, 63), Pyrénées (09, 31, 64, 65, 66), Vosges (67, 68, 88), Corse (2A, 2B).

L'accompagnement des acteurs de la montagne

vers une offre touristique durable et résiliente : le plan « Avenir Montagnes »

Afin de renforcer l'accompagnement et le rebond des acteurs de la montagne pour un tourisme plus durable, le Gouvernement a décidé de lancer un grand plan de soutien à l'investissement baptisé « Avenir montagnes » qui s'articule autour de mesures transverses et de trois axes d'intervention thématique et qui mobilisent près de 650 M€ de crédits publics nouveaux permettant de générer des investissements à hauteur de 1,8 Md€ avec l'effet de levier.

1

LES MESURES TRANSVERSES

L'accompagnement en investissement et en ingénierie pour des projets touristiques portés par les territoires de montagne

Tout d'abord, 300 M€ seront destinés à accompagner dans les prochaines années l'investissement dans des projets de territoires (« Avenir Montagnes Investissement »). Il s'agit d'apporter un soutien financier complémentaire aux projets d'équipements et d'investissements structurants portés par les collectivités territoriales ou par d'autres acteurs des massifs de montagnes pour permettre de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, en lien avec les trois axes du plan.

Il pourra ainsi soutenir de développement d'équipements touristiques durable liés à la diversification quatre saisons (valorisation du patrimoine culturel ou naturel, développement des infrastructures sportives, mise en destination des espaces à haute valeur patrimoniale), la modernisation des équipements permettant la pratique d'une activité neige en station dans une logique d'amélioration des performances écologiques, la transition écologique des activités et la protection de la biodiversité (protection de sites classés, action en faveur des paysages, lutte contre la pollution lumineuse), le développement des mobilités du premier (ou de dernier) kilomètre, ou encore la rénovation de certains hébergements touristiques (hébergement de tourisme social, refuges de montagne).

Le fonds fera l'objet d'une mobilisation de crédits à parts égales entre l'État et les Régions. Le montant total de cette mobilisation nouvelle de l'État et des Régions fera l'objet d'une contractualisation dans les CPIER de massif pour les années 2021-2027.

Exemple d'intervention : Afin d'éclairer les acteurs locaux sur les perspectives d'enneigement et leur permettre des choix d'investissement éclairés, Avenir Montagnes Ingénierie cofinancera la réalisation de diagnostics (Dianeige Météo France INRAE) permettant de quantifier à diverses échéances la fiabilité et la variabilité de l'enneigement. La station de Métabief dans le Jura a ainsi pu sur la base d'un diagnostic cartographié de son domaine skiable adapter ses projets en faveur d'un développement touristique tenant compte du changement climatique.



Par ailleurs, une offre d'ingénierie territoriale (« Avenir Montagnes Ingénierie ») sera mise en place, dotée de 31 M€, destinée à accompagner une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. Portée principalement par l'ANCT, cette offre vise à accompagner les territoires de montagnes à vocation touristique vers une offre de tourisme diversifiée (vers un tourisme quatre saisons), sobre, responsable et durable. Pensé comme un pilote, accélérateur des transitions territoriales, son objectif est de faire concrètement la démonstration des transitions possibles vers de nouveaux modèles de tourisme, puis de capitaliser ces expériences. En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de

demain, Action cœur de ville, etc.), elle apportera un appui opérationnel aux collectivités territoriales sur ces défis, et jouera un rôle d'animation à travers la mutualisation et le partage d'expérience. Atout France accompagnera aussi en ingénierie les territoires sur les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station à hauteur de 5 M€ financés par la Banque des Territoires (voir mesure 13), inclus dans ce volet.

La Banque des Territoires mobilise également un total de 6 M€ supplémentaires en ingénierie d'accompagnement des territoires sélectionnés, portant à 11 M€ le total de sa contribution au programme « Avenir Montagnes Ingénierie »



MESURE N° 1

Lancement d'un fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 M€ comprenant un volet de 300 M€, co-financés avec les régions, pour soutenir les investissements en lien avec les axes du plan, et un volet de 31 M€ d'accompagnement à l'ingénierie des territoires qui en ont besoin pour monter ce type d'investissements.





La rationalisation de l'accompagnement des acteurs de la montagne pour l'accès aux dispositifs de soutien

Un point d'entrée unique sera créé sous l'égide des préfets, dont la mission sera d'orienter efficacement les entreprises du secteur de la montagne, sur le modèle mis en place à Lourdes, en organisant l'écosystème des acteurs publics et privés tout en améliorant la visibilité, la lisibilité et la communication autour de l'ensemble des dispositifs d'aides existants (outils de financement, d'investissement et d'accompagnement en ingénierie). Ces *task forces* locales seront organisées localement sous l'autorité des préfets, avec l'appui opérationnel des CCI et réunissant l'ensemble des acteurs (Bpifrance, Banque des territoires, Ademe, etc.) avec pour objectif de permettre à chaque entreprise qui le souhaite d'identifier le bon dispositif parmi l'ensemble des aides/mécanismes de soutien existant.

MESURE N° 2

Mise en place d'un point d'entrée unique au niveau local pour accompagner les acteurs de la montagne dans l'accès aux dispositifs de soutien.

Cette initiative complètera l'initiative, portée par Bpifrance, de mettre en place une URL ciblant le secteur de la montagne en renvoyant le visiteur sur l'ensemble des solutions et parcours proposés au travers du site plan-tourisme.fr.

2

AXE 1 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET LA CONQUÊTE DE NOUVELLES CLIENTÈLES

Le renforcement et l'optimisation des outils de financement du plan de relance

Le dispositif du prêt tourisme distribué par Bpifrance et garanti par la Caisse des Dépôts a déjà permis de mobiliser environ 700 M€ pour l'ensemble des secteurs du tourisme, dont 150 M€ au profit des acteurs de la montagne, et devrait atteindre 1 Md€ à l'automne. Sur les 300 M€ restants, 60 M€ devraient bénéficier aux entreprises du tourisme de montagne, leur assurant des financements de plus de 120 M€ avec l'effet de levier.

MESURE N° 3

Mobilisation du prêt tourisme au profit des acteurs de la montagne.



Exemple d'intervention :

• BRASSERIE DU GALIBIER : 478 000 € au titre du prêt tourisme

PME brassant de la bière artisanale, bénéficiant de l'effet « Produit naturel de Montagne » et de l'essor du marché des bières de « proximité (vs grandes marques), qui depuis quelques années se développe de manière récurrente sur une

offre touristique (par ex. construction d'une cave de dégustation pour les touristes).

• HÔTEL LES TRESOMS : 500 000 € au titre du prêt tourisme

Groupe hôtelier très impliqué sur le bassin annécien avec notamment un « navire amiral » - Hôtel 4 étoiles Les Trésoms - d'exception sur les hauteurs d'Annecy.

• HAMEAU ALBERT 1^{ER} : 600 000 € au titre du prêt tourisme

Hôtel-Restaurant emblématique et historique de Chamonix détenu depuis de nombreuses générations par la famille CARRIER, qui a su placer l'ensemble des activités au fil des années comme étant un lieu premium de la ville (restaurant 1 étoile et Hôtel 5 étoiles).

L'enveloppe de 500 M€ de prêts sur fonds d'épargne, débloquée en mai 2020 pour des investissements lourds (réalisation d'infrastructures de type parcs de loisirs ou remontées mécaniques par exemple) proposant des maturités de plus long terme, nécessite actuellement une double garantie, à la fois bancaire et des collectivités locales. Dans le cadre du plan Avenir Montagnes, la garantie bancaire sera substituée par une garantie apportée par la Caisse des Dépôts à l'aide de la constitution d'un fonds de garantie dédié. Cette substitution facilitera la mobilisation de ces prêts par les acteurs de la montagne qui devraient en bénéficier à hauteur de 100 M€, permettant de générer au moins 200 M€ d'investissements avec l'effet de levier.

MESURE N° 4

Mobilisation de la garantie de la Caisse des Dépôts pour faciliter l'accès des opérateurs aux prêts relance tourisme sur fonds d'épargne et à l'enveloppe de 500 M€ proposés par la Banque des Territoires.

Exemple d'intervention :

Réhabilitation et extension des thermes de Vals les Bains : 800 000 € au titre du prêt relance tourisme sur fonds d'épargne, pour un investissement total de 2,5 M€.

Les thermes de Vals les Bains ont 2 activités :

- La cure thermale en voies digestives (diabète, obésité) qui accueille 2500 curistes par an ;
- Le bien-être, activité importante avec 40 000 entrées par an.

L'objectif poursuivi est de doubler la fréquentation des deux activités en séparant complètement les deux activités. Les travaux de rénovation permettront ainsi de séparer l'espace de cure thermale au rez-de-chaussée de l'espace bien être à l'étage.

La première tranche des travaux qui concernait l'espace de bien-être a déjà été réalisée. Le prêt relance tourisme sur fonds d'épargne attribué par la Banque des Territoires vise à financer la deuxième tranche qui concerne la réalisation de l'espace de cure thermale. Cette restructuration est d'autant plus importante que la station thermale de Vals les Bains a obtenu fin 2019 un nouvel agrément thérapeutique en rhumatologie.



La relance des colonies de vacances et des classes de découverte en montagne

Les territoires de montagne bénéficieront également en 2021 de la reconduction de la mesure « colos apprenantes » à hauteur de 5 millions d'euros pour les séjours en montagne. Proposées par les organisateurs de colonies de vacances qui bénéficient d'un label délivré par l'État, elles proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Elles offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique et de préparer ainsi dans de bonnes conditions la rentrée prochaine. Une aide de l'État pouvant atteindre 80 % du coût du séjour (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités co-partenaires du dispositif à hauteur de 20 % du financement. Cette aide peut atteindre 100 % lorsque les séjours sont organisés directement par des associations. Le dispositif permettra d'attirer les jeunes vers la découverte de la montagne et de ses territoires.

MESURE N° 5

Soutien aux « colos apprenantes » en montagne.

Une concertation sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes des séjours de mineurs en montagne privés (établissements organisateurs de colonies de vacances et classes de neige, transporteurs, équipement-

tiers sportifs, sociétés d'exploitation des stations de montagne) et publics (collectivités territoriales) afin de parvenir collectivement à une baisse du coût des séjours et concourir ainsi à la démocratisation des vacances en montagne.

MESURE N° 6

Négociation d'un accord national de tarifs préférentiels pour les établissements organisateurs de séjours montagne pour enfants.

Afin de faire découvrir la vie des enfants à la montagne aux enfants des autres territoires (urbains, ruraux non-montagnards), et réciproquement, une initiative sera lancée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports à la rentrée de septembre 2021 pour permettre des jumelages entre écoles ou établissements scolaires des six régions montagnardes à la rentrée de septembre 2021. Avec ce dispositif, qui répondra au besoin de favoriser la mobilité des enfants post-crise sanitaire, les classes pourront échanger entre elles à distance puis organiseront de vraies rencontres avec un hébergement en famille ou dans un lieu d'hébergement collectif.

MESURE N° 7

Lancement d'une initiative pour jumeler les écoles et les établissements scolaires de la montagne avec ceux du reste du territoire.





Afin de renforcer la structure financière des opérateurs du tourisme social et de les accompagner dans leur transformation post-crise, en parallèle de l'accompagnement du même type apporté en direct aux acteurs du secteur au CA supérieur à 5 M€, la Banque des Territoires proposera un prêt subordonné avec intérêt participatif sur 12 ans avec 5 ans de différé, par l'intermédiaire d'une instruction conduite par France Active. Cet apport en quasi-fonds propres sera accessible aux opérateurs associatifs de taille intermédiaire réalisant entre 1 et 5 M€ de chiffre d'affaires et bénéficiera d'une enveloppe totale de 30 M€ mobilisée par la Banque des Territoires, dont 6 M€ devraient bénéficier

aux acteurs de la montagne, permettant de générer plus de 12 M€ de financements avec l'effet de levier.

— La promotion de la destination montagne

La mobilisation de moyens supplémentaires consacrés par Atout France pour le renforcement et la reconduction annuelle d'actions de promotion et de communication autour des séjours en montagne sur les quatre saisons. Des actions partenariales pourront être envisagées avec les Régions et les professionnels.

MESURE N° 8

Création d'un nouveau prêt subordonné pour les opérateurs du tourisme social de taille intermédiaire.

MESURE N° 9

Renforcement des actions de promotion de la destination montagne toute l'année par Atout France à hauteur de 8 M€ de 2021 à 2024.



3

AXE 2 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE MONTAGNE

La mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité du premier et du dernier kilomètre

La mobilité du premier et du dernier kilomètre est un sujet important en montagne, les alternatives à la voiture étant peu nombreuses. Il est important d'envisager de nouvelles solutions pour cette mobilité, adaptées aux contraintes locales afin de trouver des alternatives tant pour rejoindre les stations que se déplacer au sein des stations. Parmi ces solutions, la création d'ascenseurs valléens est un enjeu majeur, en matière d'attractivité des destinations de montagne mais aussi pour la sécurité et la décarbonation des déplacements du premier ou dernier kilomètre, qu'il s'agisse des trajets du quotidien des habitants des territoires de montagne ou de ceux des touristes et des excursionnistes se rendant sur les sites de montagne et se déplaçant entre les sites d'intérêt au sein des territoires de montagne.

L'État accompagnera en ingénierie l'expérimentation et l'évaluation de solutions et de services de mobilité durables, innovants et de proximité (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens) par le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt France Mobilités doté**

de 5 M€ en 2021 et 5 M€ en 2022, sur le modèle de l'actuel appel à manifestation d'intérêt Tenmod France Mobilités. Lancé en deux vagues (à l'automne 2021 et au second semestre 2022), il accompagnera en ingénierie entre 25 et 40 territoires de montagne.

MESURE N° 10

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens) d'un montant de 10 M€, financés par le fonds Avenir Montagne.

La protection et la valorisation de la biodiversité et des paysages dans les territoires de montagne

L'accélération des investissements en faveur de la préservation de la biodiversité des territoires de montagne permettra de réduire l'empreinte environnementale des équipements, des aménagements touristiques et des activités dans les territoires de montagne. Il s'agit de valoriser la biodiversité et les paysages dans ces territoires en assurant également leur protection.

Par ailleurs, la restauration des sentiers de montagne permettra de faire de la découverte de la nature de montagne pour tous – par l'utilisation des sentiers de montagne – un vecteur de mobilisation et d'éducation



des acteurs locaux et des citoyens en faveur de la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel. Cette mesure contribuera à renforcer l'attractivité des territoires pour les populations locales comme pour les visiteurs en permettant aux promeneurs d'un jour, ou aux randonneurs, au long cours, de profiter d'accès aux territoires de montagne, riches en biodiversités.

Au moins 10 M€ du volet investissement du fonds Avenir Montagnes financés par l'État seront consacrés à cette mesure.

MESURE N° 11

Faire de la biodiversité un atout du développement touristique local par l'aménagement et la restauration de 1 000 km de sentiers de montagne, ainsi que par la protection de la biodiversité dans une démarche de valorisation.



La mobilisation du fonds Tourisme Durable au profit des acteurs de la montagne

Le fonds Tourisme Durable, doté de 50 M€ dans le cadre du plan de relance, comporte trois volets pour le soutien à la transition durable des acteurs de la restauration, des hébergements touristiques et le développement d'une offre de slow tourisme. Dans le cadre du plan Avenir Montagnes, 8 M€ du fonds Tourisme Durable seront mobilisés pour soutenir en priorité les entreprises du tourisme des massifs, avec d'importantes répercussions pour les acteurs de la montagne.

Illustration :

Le Mas Rouveyrac gagne trois ans dans son plan de développement grâce au Fonds Tourisme Durable

Situé dans les Cévennes, le Mas Rouveyrac est un gîte écologique composé de 3 chambres d'hôte et d'une yourte pour accueillir 15 personnes. En phase d'ouverture depuis 2 ans, l'établissement a sollicité la CCI de Nîmes, partenaire de l'ADEME, pour l'accompagner.

« Le diagnostic réalisé nous aide à nous poser les bonnes questions pour accélérer la transition écologique et faire les bons choix ! La démarche du fonds Tourisme Durable me permet de mettre en place un management environnemental et de profiter également d'aides pour la mise en place d'un plan d'action ciblé. Je souhaite rendre le lieu encore plus attractif en allant jusqu'à la certification Ecolabel européen pour une clientèle à la recherche de ressourcement et se tournant vers le tourisme durable. » témoigne Antoine Sauvage.

Quelques exemples des actions sollicitées : une bâche pour piscine pour éviter la déperdition d'énergie la nuit, actions sur les éclairages, installation d'abri vélo PV, audit de certification à l'EE, etc.

MESURE N° 12

Mobilisation du fonds Tourisme durable vers les territoires de montagne à hauteur de 8 M€.

4

AXE 3 : DYNAMISER L'IMMOBILIER DE LOISIR ET ENRAYER LA FORMATION DE « LITS FROIDS »

Préserver la performance touristique des résidences de tourisme

Il s'agit de soutenir l'activité de loisir en optimisant l'utilisation des hébergements, et en particulier en évitant la formation de « lits froids » (hébergements utilisés quelques semaines par an seulement), lorsque les hébergements en résidence touristique vendus à des particuliers sortent des circuits de commercialisation professionnels privés et deviennent des résidences secondaires.

Aujourd'hui, les opérateurs de résidence de tourisme disposent d'un droit de préemption lorsque le propriétaire d'un hébergement dans leurs résidences souhaite s'en séparer. Afin de conserver un modèle de gestion dynamique des résidences de tourisme et leur apport à l'économie de la montagne, le droit de préférence du preneur à bail, gestionnaire

de résidence de tourisme, au moment de la vente d'un hébergement, pourra être transféré à des foncières dédiées.

La Banque des territoires contribuera à des tours de tables diversifiés, à la création de telles foncières dont l'objet sera d'acheter et de rénover des hébergements appartenant initialement à des particuliers dans des résidences de tourisme gérées par des opérateurs pour ensuite les confier à des gestionnaires qui optimiseront leur utilisation en tant que « lits chauds » (utilisés 20 à 30 semaines par an).

Cette mesure, de nature législative, aura vocation à être intégrée dans le projet de loi « 4D ». Elle sera concertée avec les élus et associations de la montagne dans les prochaines semaines afin de préciser ses contours et sa rédaction.

MESURE N° 13

Instauration pour le tourisme de montagne d'une cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué, à des foncières dédiées à la création desquelles la Banque des territoires contribuera à hauteur de 25 M€ par an pendant 5 ans, dans des tours de tables diversifiés.





Accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisir en station

Pour appuyer le rebond des stations de montagne, Atout France et la Banque des Territoires se mobilisent dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie par le **lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie doté de 5 M€ sur 5 ans financés par la Banque des Territoires (2021 – 2026)**, afin d'accélérer la rénovation globale de l'immobilier de loisir dans les stations (et plus spécifiquement les copropriétés traditionnelles et les résidences de tourisme) pour garantir leur performance technique, leur attractivité touristique et une meilleure performance économique en termes d'occupation.

Lancé en deux vagues (à l'été 2021 puis au printemps 2024) sous l'impulsion et piloté par Atout France, il accompagnera en ingénierie 50 stations (2 x 25). Cet appui en ingénierie

permettra notamment de structurer ou consolider une gouvernance de projet, d'accompagner techniquement des opérations de rénovation immobilière, d'apporter des expertises juridiques, de structurer des mesures incitatives, d'identifier ou de faire émerger des mesures coercitives, d'imaginer de nouveaux modèles économiques, et de déployer divers outils opérationnels en matière de connaissance et de dimensionnement du parc immobilier en lien avec la stratégie de développement et de positionnement touristique de la destination.

MESURE N° 14

Lancement par Atout France d'un appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Ingénierie financé par la Banque des Territoires pour stimuler et accompagner les opérations de rénovation des copropriétés et des résidences de tourisme en station.

SYNTHÈSE DE LA MOBILISATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'AVENIR MONTAGNES

EN MILLIONS D'EUROS	TOTAL CRÉDITS PUBLICS	FONDS MOBILISÉS AVEC EFFET DE LEVIER (investisseurs privés, autres collectivités territoriales)
MESURES TRANSVERSES		
1. Fonds Avenir Montagnes dont ingénierie dont investissement	331 31 300 (dont 150 des Régions)	931 31 900
2. Guichets uniques	-	-
AXE N°1 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE ET LA CONQUÊTE DE NOUVELLES CLIENTÈLES		
3. Mobilisation du prêt tourisme (part montagne uniquement)	60	120
4. Prêts sur fonds d'épargne (part montagne uniquement)	100	200
5. Colonies apprenantes (part montagne uniquement)	5	5
6. Négociation d'un accord de tarifs préférentiels pour les séjours d'enfants	-	-
7. Jumelage d'établissements scolaires	-	-
8. Prêt pour les opérateurs du tourisme social de taille moyenne	6	12
9. Renforcement des moyens d'Atout pour la promotion de la destination Montagne	8	16
AXE N°2 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DE MONTAGNE		
10. Accompagnement en ingénierie pour les solutions de mobilité durables des premiers et derniers kilomètres	10	10
11. Restauration des sentiers de montagne et valorisation de la biodiversité	20	20
12. Soutien à la transition écologique des acteurs HCR de montagne	8	8
AXE N°3 : DYNAMISER L'IMMOBILIER DE LOISIR ET ENRAYER LA FORMATION DE « LITS FROIDS »		
13. Cessibilité du droit de préemption du preneur commercial en cas de local loué en faveur de foncières pour conserver en gestion active les hébergements en résidences de tourisme, qui seront co-financées par la Banque des territoires	125	500
14. Accompagnement en ingénierie des opérations de rénovation d'hébergements	5	5
TOTAL (exclut les lignes 10-11-14 déjà comptées dans le fonds Avenir Montagnes)	643	1 792

Dossier de presse

27 mai 2021